

André bon gré malgré que M. Gambetta exécute. Les ministres, réunis ce matin à l'Assemblée, sous la présidence de M. Gambetta, ont décidé que le projet de loi d'amnistie voté hier par la Chambre serait déposé sur le bureau du Sénat aujourd'hui même par le président du Conseil. C'est ce qui a eu lieu, sans qu'aucun incident particulier ait signalé cet acte. Le projet a été renvoyé simplement à l'examen des bureaux. M. de Douville-Maillefeu a passé un mauvais quart d'heure aujourd'hui, au début de la séance de la Chambre. M. Paul de Cassagnac a tenu sa promesse en lisant les documents peu favorables à la prétendue fixité des idées républicaines du député, aujourd'hui radical du département de la Somme.

### SENAT

(Service télégraphique particulier)  
Séance du 23 juin.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY  
La séance s'ouvre à 2 heures.

LE PROJET D'AMNISTIE  
M. CASSE, ministre de la justice dépose un projet d'amnistie.

Ce projet sera imprimé et distribué. Il est renvoyé aux bureaux.

Le Sénat commence la discussion de la proposition relative à l'augmentation de la prime relative à l'annexion militaire demandant le maintien de la loi de 1874.

L'orateur s'attache à démontrer que les armées, nécessaires au temps de paix, sont absolument en temps de guerre. L'orateur réfute également les allégués produites contre l'œuvre de Notre-Dame, et conclut en disant qu'il n'y a rien de sérieux dans ces griefs. La vérité, c'est que la loi actuelle fait partie du plan de destruction contre la religion.

M. LE GÉNÉRAL FARRE, ministre de la guerre, répond en disant que sur les opinions du maréchal Soult et du général Trochu. Le ministre conteste la nécessité d'un enseignement spécial religieux pour les soldats.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

L'article 1er, dont M. Chesnelong demandait la suppression, est adopté. La discussion de l'article 2 est renvoyée à vendredi.

M. DE KENDRICK proteste.

M. FOUCHER DE CAREIL accuse la politique de combat d'avoir fait la loi sur l'amnistie.

M. CHESNELONG excolique qu'actuellement on fait de la politique de persécution.

Mais le capitaine tombe à son tour et reçoit au bras gauche une blessure qui pendant deux mois devait le laisser entre la vie et la mort. Malgré le sang qu'il perd en abondance il refuse de quitter le champ de bataille, lorsque le chef de bataillon de Cherville, du 13<sup>e</sup> de ligne, aujourd'hui colonel du 73<sup>e</sup> de ligne, à Béthune, témoin de cet héroïsme engage le blessé à se retirer. Le capitaine hésite encore, alors le commandant de Cherville dit en élevant la voix avec un geste d'autorité et d'admiration : « D'ADHÉMAR, ALLEZ-VOUS-EN ! »

Durant cet ordre formel, le capitaine Adhémar de Gransac obéit. Il appelle alors le seul et unique gradé qui survivait sous ses ordres pour lui remettre le commandement.

C'était le caporal Guillaumet. Profondément ému, il l'attire sur sa poitrine et les yeux baignés de larmes, prononce devant ces braves, véritables preux d'un autre âge, ces paroles rapportées par un témoin oculaire : « Caporal, je vous laisse le commandement de la compagnie, mais pour cette circonstance, unique peut-être dans l'armée française, d'une compagnie conduite au feu par un caporal, CAPORAL GUILLAUMET, JE VOUS SÈCRE CHÉRISSER. »

Dans la suite du combat, le caporal Guillaumet fut également blessé, et au retour de la captivité, il mourut des suites de sa blessure à l'ambulance de Dunkerque.

Tout le monde peut encore aujourd'hui constater l'authenticité de ce récit.

Quels honneurs n'eût-on pas jadis réservés à ces vaillants soldats au temps des Dossais, des Bugeaud, des Lamoricière, des Changarnier et des Saint-Arnaud, alors que la bravoure et l'honneur, se rattachant par des actes et non par des mots, étaient seuls prisés comme vertus militaires !

Aujourd'hui la tombe du caporal Guillaumet, à qui la France devrait élever un monument, est peut-être perdue et ignorée de tous.

Et le capitaine d'Adhémar de Gransac, guéri de ses blessures et devenu lieutenant-colonel du 10<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, est révoqué en vertu de la... raison des suspects.

O tempora ! O mores !

STÉPHANE LEURB.

nos « divagations », fort mécontent qu'il est de ne pouvoir nous donner les petits éclaircissements que nous sollicitons avec une persistance qui semble lui devenir tout à fait désagréable. Et pourtant, ou les faits racontés par le *Petit Nord* sont vrais — et alors pourquoi tant tarder à nous en donner la preuve ; ou ils sont contrefaits et alors pourquoi ne pas imprimer tout franchement : « on nous a trompés ? »

Que viennent faire dans la question les feuilles de tirage des deux journaux ? Le *Petit Nord* est content des siennes ? Nous l'en félicitons. Nous sommes, nous, satisfaits de nos feuilles *dehors*, de nos registres d'abonnements et d'annonces et M. Simon ne saurait nous en vouloir de la prospérité de notre entreprise. Mais, de grâce, à quoi bon tout cela ?

Le *Petit Nord* était-il dans le vrai, ou bien notre correspondant de Lannoy avait-il raison ? Tout est là. Que notre contradicteur nous répond une bonne fois par oui ou par non.

C'est hier soir, à huit heures, que sont rentrés les sociétés musicales de Roubaix qui avaient pris part au concours d'Armentières.

Les Sociétés *l'Union des Travailleurs* et les *Musiciens Roubaix* ont été reçues à la gare par des députations de la *Grande-Harmonie*, de la *Famille Delaire*, de l'*Orphéon Roubaix*, de l'*Union Ouvrière* et de l'*Association des Artistes*.

Les vins d'honneur ont été offerts à la Mairie par M. M. Deleporte-Bayart et Godefroy, adjoints.

M. Godefroy a félicité les deux sociétés en leur adressant la location suivante :

« Messieurs,

Je suis heureux de vous féliciter, au nom de l'administration municipale, pour les brillants succès que vous venez de remporter. Vous marchez avec honneur sur les traces de vos aînés, vous voulez, comme eux, accroître la réputation artistique de notre cher cité et vous aimez s'empreser de vous donner l'accueil fraternel et de joindre leurs félicitations aux nôtres.

Après le rude labeur de la journée, après la lutte pour gagner le pain quotidien, vous cherchez des délassements, non dans ces faux plaisirs qui abusent l'homme et dégradent son intelligence, mais dans l'étude de cet art harmonieux, qui procure à l'âme de si douces émotions, qui procure à l'étude de la musique, qui réjouit l'existence des uns et console la misère des autres ; ici vous travaillez encore, en restant fidèles au culte du beau et du bien ; vous êtes fiers de votre titre de *travailleurs* ; le travail, est, en effet, la préservation la plus sûre contre le mal »

Pendant la réception, la *Grande-Harmonie*, groupée sur la place de la Mairie, a joué la *Marsaillaise*.

Une nouvelle vient d'attrister toute la population de Lons-le-Saulnier. Le général de Geslin, qui commandait la brigade, est mis en disponibilité pour n'avoir pas assisté, dit-on, à l'enterrement civil de M. Tamisier, un des deux sénateurs du département. Cette mesure est considérée comme un comble d'injustice de la part du gouvernement. Le général de Geslin, dont le caractère honorable et les bons et loyaux services étaient justement appréciés, emportera tous les regrets des personnes qui l'ont connu.

MM. Demeunynck, Deleporte-Bayart et Charles Jonglez, membres du Conseil général, sont désignés par un arrêté préfectoral, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.

Cette commission se réunira à la Préfecture, le jeudi 8 juillet prochain, à 2 heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

La *Grande-Harmonie* se rendra dimanche prochain, à Saint-Omer pour assister à une fête que la municipalité de cette ville organise, pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis le 4 juillet prochain dans la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de l'arrondissement de Dunkerque pour l'élection d'un député.